

Santévie



Les avantages du contrat groupe obligatoire

Parce que nous sommes des spécialistes des garanties santé et de la prévoyance, notre conseiller, en collaboration avec votre expert comptable, vous aidera à mettre en place la garantie la mieux adaptée aux besoins et aux ressources de votre entreprise.

Avantages de l'employeur

Les cotisations versées par l'employeur

- Entrent dans les frais généraux déductibles de l'impôt société.
- Ne supportent pas de charges patronales, hormis la taxe de 8%*, le salaire brut n'est pas modifié..

SALAIRE MENSUEL BRUT **2400€**

COTISATIONS SOCIALES	ASSIETTE	COTISATIONS SALARIALES		COTISATIONS PATRONALES	
		TAUX	MONTANT	TAUX	MONTANT
Assurance maladie	2400,00	0,75%	18,00	12,80%	307,20
Assurance veuvage	2400,00			0,30%	7,20
Assurance vieillesse	2400,00			1,60%	38,40
Assurance vieillesse TA	2400,00	6,55%	159,60	8,30%	199,20
Allocations familiales	2400,00			5,40%	129,60
Accident du travail	2400,00			2,30%	55,20
Assurance chômage	2400,00	2,44%	58,56	4,04%	96,96
Retraite complémentaire TA	2400,00	3,00%	72,00	4,50%	108,00
FNAL	2400,00			0,40%	9,60
FNAL TA	2400,00			0,10%	2,40
CSG non déductible	2299,00	2,40%	56,33		
CSG déductible	2299,00	5,10%	119,70		
CRDS	2299,00	0,50%	11,74		
MUTUELLE			10,50		
TAXE 8%**	20,00			8,00%	1,60
TOTAL			508,83		975,36
			SALAIRE NET		1891,17€
			NET À PAYER		1891,17€
			NET IMPOSABLE		1959,24€

*exonération si moins de 10 salariés

Le net imposable n'est pas augmenté par la participation de l'employeur, seules la CSG non déductible et la CRDS sont réimputées dans ce montant.

Avantages du salarié

Les cotisations versées par l'employeur

- N'augmentent pas le revenu imposable personnel (IRPP).
- Ne supportent pas de charges salariales hors CSG et CRDS.



www.santevie.fr

VOUS AVEZ LA VIE DEVANT VOUS